

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
		Délibération
11	11	09

Séance du 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 01 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUE-BOU.

Absents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, et Madame Hélène BIBAL

Représentés: Madame Fabienne LANDES est représentée par Monsieur Jean-Louis BESSIERE

Date de la Convocation: 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Mise à disposition d'un agent administratif de la Commune de Belcastel au SMBV2A_DE_2022_053

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'article L.512-6 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de l'autoriser à signer avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 1ère classe de la commune de Belcastel auprès du SMBV2A, précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CHARGE le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SMBV2A.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
A BELCASTEL

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 04/12/2022
- publication sur le site internet :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mise à disposition d'un agent administratif de la Commune de Belcastel
au SMBV2A

.....
Date de décision: 01/12/2022

Date de réception de l'accusé 07/12/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DE_2022_053

Identifiant unique de l'acte : 012-211200241-20221201-DE_2022_053-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Mise à disposition d'un agent administratif de la Commune de Belcastel
au SMBV2A_DE_2022_053.docx (99_DE-012-211200241-20221201-
DE_2022_053-DE-1-1_1.pdf)

